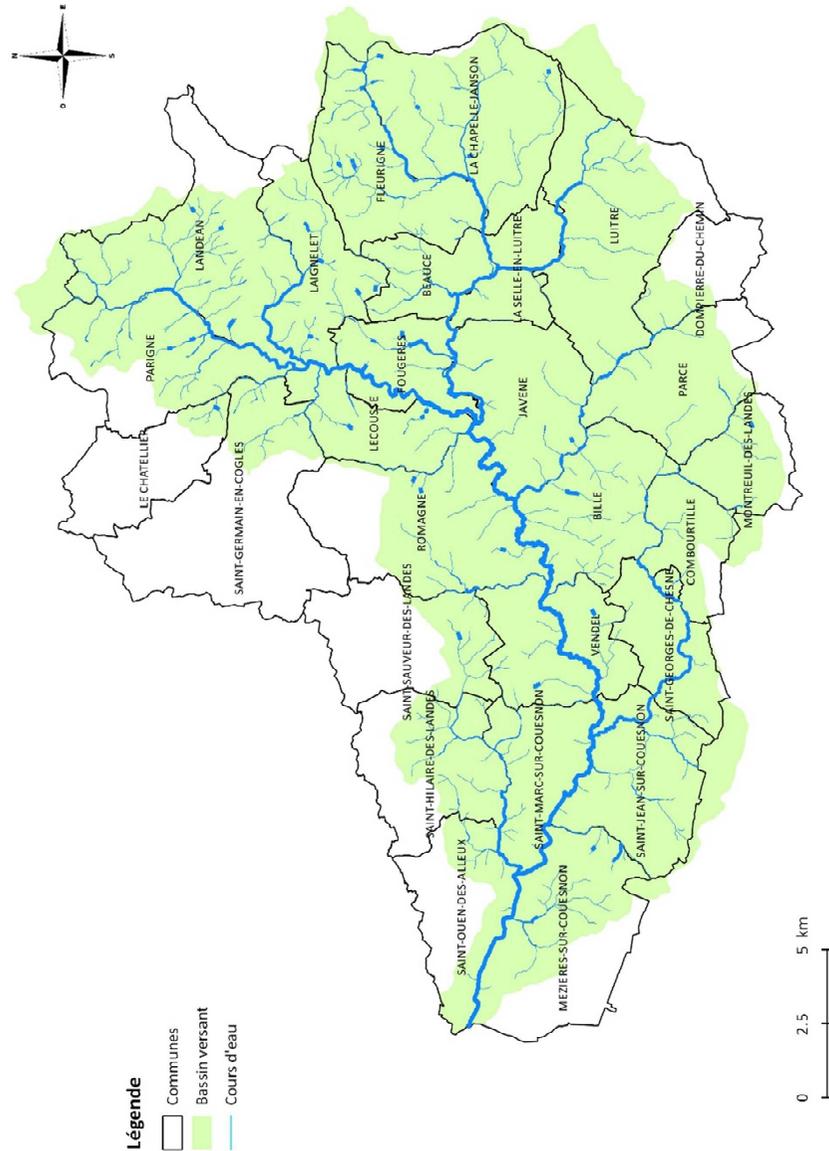


Les communes et cours d'eau concernés



Source: BD Carto

Restauration des cours d'eau programme 2017-2021 sur le bassin versant du Haut Couesnon



Syndicat Intercommunal du Haut Couesnon
ZA de l'Aumallerie – 35133 LA SELLE EN LUITRE

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :
Muriel DELLINGER – Syndicat Intercommunal du Haut Couesnon
02 23 51 00 96 – 07 76 87 05 67
hautcouesnon@wanadoo.fr



Le programme de restauration des cours d'eau

Un programme de restauration des cours d'eau est en cours sur le bassin versant du Haut Couesnon, pour la période 2017-2021. Les actions programmées ont pour enjeux :

- d'**améliorer la qualité des milieux aquatiques** en redonnant aux cours d'eau un gabarit plus naturel avec des écoulements diversifiés et des habitats adaptés pour la faune et la flore aquatiques.
- de **permettre la libre circulation des poissons migrateurs** et autres espèces aquatiques en limitant les obstacles dans les cours d'eau (barrages, seuils,...)
- d'**améliorer la qualité de l'eau** en complément des autres programmes d'actions déjà menés par ailleurs (Breizh Bocage, programme de reconquête de la qualité de l'eau,...)



Les actions sur le Haut Couesnon

Le programme d'actions 2017-2021 prévoit de travailler plus particulièrement sur les **petits cours d'eau de « tête de bassin versant », qui jouent de nombreux rôles lorsqu'ils sont en bon état** : dénitrification, stockage de l'azote, source de la chaîne alimentaire du cours d'eau, rétention des sédiments, biodiversité...

Ce programme permet aux riverains de **bénéficier de subventions pour la mise en œuvre des aménagements suivants** : fourniture et pose d'abreuvoirs et clôtures en bord de cours d'eau. Les autres actions sont entièrement prises en charge par le syndicat et ses partenaires financiers, avec l'accord des riverains concernés.

Financeurs : Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région Bretagne, Conseil Départemental 35, FdPPMA35, FNPF, Syndicat du Haut Couesnon.

Les travaux sur le lit mineur et les berges du cours d'eau

Objectifs : redonner aux cours d'eau un gabarit plus naturel avec des écoulements diversifiés, favoriser la biodiversité

Sont pris en charge à 100% la réalisation des travaux suivants :

- Diversification du lit mineur (blocs, banquettes végétales, granulats,...)
- Recharge en granulats au niveau des très petits cours d'eau
- Remise du cours d'eau à ciel ouvert et/ou dans son talweg (point bas)
- Enlèvement des embâcles en travers du cours d'eau
- Lutte contre les plantes invasives et conseils pour limiter leur propagation

NB : L'entretien courant de la végétation des berges est à la charge des riverains.

L'aménagement des abreuvoirs

Objectifs : limiter les sources de pollutions par les matières en suspension, stopper les effets négatifs du piétinement par le bétail
Sont financés à 80% la fourniture et pose des dispositifs suivants:

- Clôtures pour fermer l'ancien abreuvoir direct.
- Pompes à museau de type « Aquamat II » avec raccords, tuyauterie de 7m, crépine, socle en chêne 5x40x80cm.
- Bacs 800L de type « Prebac », avec kit robinet flotteur.
- Descentes aménagées (cas particuliers uniquement).

NB : l'accès direct au cours d'eau est interdit au bétail sur tout le bassin versant.

Les clôtures en bord de cours d'eau

Objectifs : stopper les effets négatifs du piétinement par le bétail
Sont financés à 80% la fourniture et pose de:

- Clôtures électriques avec piquets châtaigner.
- Clôtures électriques déportées avec piquets châtaigner.
- Clôtures barbelées avec piquets châtaigner.

Le franchissement piscicole des petits ouvrages

Objectifs : permettre la libre circulation des poissons

Sont pris en charge à 100% la réalisation des travaux suivants :

- Suppression de buse ou petit ouvrage sans utilité.
- Recalage de buse existante pour supprimer la chute aval.
- Remplacement de buse par une arche PEHD (demi-buse).
- Aménagement de micro seuils en aval de buses mal calées.

Les plantations en bord de cours d'eau

Objectifs : stabiliser les berges, améliorer la qualité de l'eau (épuration, limitation des ruissellements), favoriser la biodiversité

Sont pris en charge à 100% la fourniture et mise en œuvre de :

- Plantations en bord de cours d'eau. Choix d'essences locales et adaptées aux berges, gaines de protection, paillage biodégradable, débroussaillage pendant 2 ans.
- Créations et regarnis de haies et talus possibles sur tout le parcellaire avec le programme « Breizh Bocage ». 50m minimum. Préparation du sol par le bénéficiaire.